

## Projet de Loi de Finances 2024 :

### L'Etat doit soutenir tous les maillons des filières bio

Paris, le 19/10/2023

Sous l'impulsion de Sandrine Le Feur, députée Renaissance du Finistère, La Coopération Agricole, Le Syndicat National des Entreprises Agroalimentaires Bio (Synabio) et la Fédération des organisations économiques 100% Bio (Forebio), acteurs économiques représentatifs du secteur bio, ont tenu hier matin une réunion avec une délégation de quinze députés de la majorité. L'objectif était de sensibiliser les parlementaires à la crise actuelle touchant l'ensemble de la filière bio, de l'amont à l'aval.

Dans un contexte marqué par une forte inflation impactant considérablement la consommation de produits bio, les acteurs économiques ont présenté la réalité de la situation et formulé des propositions de mesures d'urgence dans le cadre du projet de loi de Finances pour l'année 2024.

Alors que des risques de dé-conversion pèsent sur les fermes Bio françaises, menaçant l'objectif de développement des surfaces inscrit dans la Planification Ecologique (21% de SAU Bio en 2030 vs 10,7% fin 2022), nos organisations ont chiffré un plan d'aides d'urgence pour sauvegarder le tissu productif et renouer avec l'attractivité des filières bio qui se traduit par les propositions d'amendements suivantes :

- 271 millions d'euros d'aides d'urgence aux filières bio correspondant au chiffrage des pertes 2023 réalisé par nos organisations : perte de valeur lors du déclassement en conventionnel, surcoûts de stockage, export bradé, hausses des charges...,
- 50 millions d'euros pour accompagner les communes moyennes à l'introduction de produits bio dans les cantines et atteindre les objectifs de la loi EGALIM (20 % de produits bio en restauration collective en 2022 vs seulement 6,6 % à fin 2021),
- 5 millions d'euros supplémentaires par an pour la communication de l'Agence Bio afin de réaffirmer massivement et régulièrement les atouts de la bio pour relancer la consommation.

Ces dispositifs immédiats permettront de préserver le potentiel de production et de transformation de produits biologiques en France, condition essentielle pour bâtir l'avenir de la bio dans notre pays. Ils s'inscrivent en complémentarité des mesures de soutien adoptées par le Gouvernement ces derniers mois et du travail en cours pour un Plan Bio 2027 ambitieux.

Nous appelons l'ensemble des députés à soutenir ces amendements pour la pérennisation des agriculteur.rice.s, coopératives, groupements de producteurs, et entreprises pleinement engagés dans les transitions agricoles et alimentaires au travers de leurs activités Bio.

#### Contacts presse :

**La Coopération Agricole** : Sabri Derradji, Responsable communication et presse – 06 61 85 90 77

**FOREBIO** : Antoine ROINSARD, Délégué général - 06 86 80 88 35

**SYNABIO** : Claire Dimier-Vallet, Déléguée générale adjointe - 07 77 69 51 29